

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1880.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de 1879 s'élèvent à la somme	
de	fr. 9,506,275 »
Les crédits proposés pour 1880 montent à	9,554,820 »
Le Budget de 1880 présente donc une augmentation de	<u>48,547 »</u>

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Le crédit destiné à couvrir les frais du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration est insuffisant. On propose de le porter de 4,000 à 8,000 francs.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

Pas de changement.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Pas de changement.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

Le crédit destiné à payer les traitements des employés des administrations provinciales, tel qu'il figure au Budget de 1879, est maintenu provisoirement pour 1880. On ne pourra déterminer le chiffre de l'allocation nécessaire qu'après la réorganisation du personnel de ces administrations.

La somme affectée annuellement au matériel des administrations provinciales est insuffisante eu égard aux besoins constatés. Une augmentation de 57,500 francs est demandée pour 1880. Par contre, les charges extraordinaires et temporaires rattachées au crédit du matériel, disparaissent en 1880.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le libellé de l'article 14 a été modifié et l'allocation de 5,000 francs a été portée à 7,000 francs.

Le renouvellement partiel de la Chambre des Représentants, qui doit avoir lieu dans le courant de l'année 1880, occasionnera un surcroît de dépenses à résulter des jetons de présence à payer aux membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. C'est pour couvrir cette dépense qu'une augmentation de 24,000 francs est demandée.

CHAPITRE V.

MILICE.

Pas de changement.

CHAPITRE VI.

GARDE CIVIQUE.

Pas de changement.

CHAPITRE VII.

FÊTES NATIONALES.

Ce chapitre ne subit aucun changement.

Quant au crédit nécessaire pour subvenir aux frais de la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale, il fera l'objet d'une loi spéciale.

CHAPITRE VIII.

DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

Pas de changement.

CHAPITRE IX.

LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

Décoration commémorative.

Le crédit de 11,200 francs alloué pour couvrir les dépenses à résulter de la distribution des Croix commémoratives en 1879, est réduit à 5,600 francs pour 1880.

CHAPITRE X.

AGRICULTURE.

Depuis 1873, l'insuffisance du crédit destiné à payer les indemnités dues pour bestiaux abattus a été constatée annuellement, et il a fallu recourir à des allocations supplémentaires pour y faire face.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

C'est pour éviter cet inconvénient et pour satisfaire au désir exprimé par la section centrale que l'on propose de porter le crédit de l'article 28 à 270,000 francs, soit une augmentation de 30,000 francs.

La même observation s'applique au crédit destiné à pourvoir aux dépenses relatives au service vétérinaire. Une majoration de 40,000 francs est également demandée à l'article 29.

Une somme de 500 francs est destinée à régulariser le traitement d'un répétiteur de l'Institut agricole de Gembloux, et une augmentation de 1,700 francs à accorder le traitement normal, déterminé par les règlements, à trois membres du corps enseignant et à un membre du personnel administratif de l'École de médecine vétérinaire de l'État.

CHAPITRE XI.

VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

Les mots : *et des cours d'eau non navigables ni flottables* ont été introduits dans le libellé de l'article 38, afin de permettre l'imputation sur cet article des subsides que l'État pourrait être dans le cas d'accorder en vertu de l'article 20 de la loi du 7 mai 1877.

CHAPITRE XII.

INDUSTRIE.

Une nouvelle allocation de 20,000 francs est demandée pour permettre de continuer la réorganisation des écoles professionnelles.

Une augmentation de 5,000 francs est portée à l'article 42 pour faciliter la publication d'ouvrages élémentaires de technologie à l'usage des élèves des écoles professionnelles.

Une somme de 2,000 francs est proposée pour régulariser les traitements du personnel du Musée de l'industrie.

Une augmentation de 2,000 francs est demandée à l'article 46, en vue de compléter la bibliothèque technique et artistique du Musée de l'industrie.

CHAPITRE XIII.

POIDS ET MESURES.

Pas de changement.

CHAPITRE XIV.

LETTRES ET SCIENCES.

L'allocation pour les prix quinquennaux est portée à 10,000 francs, parce qu'en 1880 il y aura double concours d'histoire nationale et de sciences morales et politiques.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Une somme de 2,200 francs est demandée pour régulariser les traitements du personnel des Archives du royaume, et 4,100 francs pour le personnel des archives de l'État dans les provinces.

CHAPITRE XV.**BEAUX-ARTS.**

Un crédit extraordinaire de 60,000 francs est réclamé pour mettre le Gouvernement à même d'étendre les acquisitions d'œuvres d'art, en vue de la situation critique de notre école nationale.

La cinquième et dernière annuité pour l'achat de la maison Plantin-Moretus, à Anvers, est réduite à 50,000 francs.

La dotation du Conservatoire royal de musique de Bruxelles a été portée de 127,010 francs à 137,010 francs. Une note insérée à la suite du Budget justifie cette augmentation.

Une somme de 1,050 francs est proposée pour régulariser les traitements de plusieurs professeurs du Conservatoire royal de musique de Liège et pour couvrir les dépenses qu'entraînent les séances publiques des concours annuels.

Un crédit de 6,000 francs est demandé pour couvrir les dépenses à résulter de la création d'un conseil de perfectionnement des écoles de musique.

La somme de 60,000 francs votée à l'extraordinaire du Budget de 1879 pour l'acquisition d'un orgue pour le Conservatoire royal de musique de Bruxelles, disparaît en 1880.

Une somme de 8,000 francs est transférée de l'article 76 à l'article 74 (Musées de peinture; acquisitions).

Les reliquats des crédits alloués en 1876 et 1877, montant à 69,153 francs et rattachés au Budget de 1879 pour acquisition d'œuvres d'art pour les Musées royaux de peinture et de sculpture, disparaissent en 1880.

CHAPITRE XVI.**SERVICE DE SANTÉ.****CHAPITRE XVII.****TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.****CHAPITRE XVIII.****DÉPENSES IMPRÉVUES NON LIBELLÉES AU BUDGET.**

Ces trois derniers chapitres ne subissent pas de changement.

TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS POUR L'EXERCICE 1879.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale	564,285 »	4,000 »	568,285 »
II.	Pensions et secours	55,000 »	»	55,000 »
III.	Statistique générale	54,000 »	»	54,000 »
IV.	Frais de l'administration dans les provinces	1,842,758 »	77,250 »	1,920,008 »
V.	Milice	120,000 »	»	120,000 »
VI.	Garde civique	58,820 »	»	58,820 »
VII.	Fêtes nationales	109,200 »	»	109,200 »
VIII.	Décorations civiques et récompenses pécuniaires	15,000 »	»	15,000 »
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer : Croix commémoratives	»	255,200 »	255,200 »
X.	Agriculture	900,525 »	46,800 »	947,325 »
XI.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique	2,185,550 »	20,000 »	2,205,550 »
XII.	Industrie	578,650 »	50,000 »	628,650 »
XIII.	Poids et mesures	114,250 »	»	114,250 »
XIV.	Lettres et sciences	688,025 »	258,900 »	946,925 »
XV.	Beaux-arts	1,290,425 »	509,428 »	1,800,853 »
XVI.	Service de santé	174,195 »	»	174,195 »
XVII.	Traitements de disponibilité	»	52,516 »	52,516 »
XVIII.	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,900 »	»	5,900 »
	TOTAUXfr.	8,514,579 »	991,894 »	9,506,473 »

*ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1879,
au Budget de 1880.*

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1880.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1880 :					
			SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
Ordinaires.	Extraordin.	Total.	ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.			
			En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
368,285	4,000	372,285	4,000	"	"	"	4,000	"
55,000	"	55,000	"	"	"	"	"	"
34,000	"	34,000	"	"	"	"	"	"
1,882,258	47,500	1,929,758	30,500	"	"	29,750	9,750	"
120,000	"	120,000	"	"	"	"	"	"
58,820	"	58,820	"	"	"	"	"	"
109,200	"	109,200	"	"	"	"	"	"
15,000	"	15,000	"	"	"	"	"	"
"	227,600	227,600	"	"	"	5,600	"	5,600
972,525	46,800	1,019,325	72,200	"	"	"	72,200	"
2,185,550	20,000	2,205,550	"	"	"	"	"	"
407,650	30,000	437,650	20,000	"	"	"	20,000	"
114,250	"	114,250	"	"	"	"	"	"
699,323	238,000	937,323	11,500	"	"	"	11,500	"
1,507,248	220,500	1,727,748	15,050	8,000	60,000	140,153	85,050	157,153
174,195	"	174,195	"	"	"	"	"	"
"	32,516	32,516	"	"	"	"	"	"
5,000	"	5,000	"	"	"	"	"	"
8,487,204	867,616	9,354,820	171,050	8,000	60,000	184,503	211,500	162,753
AUGMENTATION. . . . fr.							48,547	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1880, à la somme de *neuf millions trois cent cinquante-quatre mille huit cent vingt francs* (9,554,820 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,
G. ROLIN-JAEQUEMYS.

Le Ministre des Finances,
CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I ^{er} .					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
Personnel.					
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	572,285	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale.	290,525	"		
Matériel.					
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de ré- daction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Minis- tère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou dé- clarés en exécution des conventions internationales	52,460	4,000	55,000	
Frais de déplacement.					
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,300	"		
CHAPITRE II.					
PENSIONS ET SECOURS.					
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éven- tuellement	10,000	"	54,000	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires com- munaux	32,000	"		
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néan- moins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse	11,000	"		
CHAPITRE III.					
STATISTIQUE GÉNÉRALE.					
8	Jetons de présence des membres de la commission centrale de sta- tistique et indemnité du secrétaire; frais de bureau de la com- mission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provin- ciales.	34,000	"	34,000	
A REPORTER. . . . fr.		455,285	4,000	459,285	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	455,285 »	4,000 »	459,285 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
9	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces.	455,800 »	»	
10	a. Traitements des employés, gens de service et gens de peine :			
	Province d'Anvers 85,485 »			
	— de Brabant 105,505 »			
	— de la Flandre occidentale. 88,580 »			
	— de la Flandre orientale 112,027 »			
	— du Hainaut 103,842 »	786,258 »	3,500 »	
	— de Liège 92,610 »			
	— de Limbourg. 62,910 »			
	— de Luxembourg. 58,770 »			
	— de Namur. 78,929 »			
	b. Traitements d'employés temporaires	»	20,000 »	
11	Frais de bureau, d'impression, de reliures, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :			
	Province d'Anvers 26,000 »			
	— de Brabant 26,000 »			
	— de la Flandre occidentale. 26,000 »			
	— de la Flandre orientale. 26,000 »			
	— du Hainaut 26,000 »	216,000 »	»	
	— de Liège 26,000 »			
	— de Limbourg. 20,000 »			
	— de Luxembourg. 20,000 »			
	— de Namur. 20,000 »			1,929,758 »
12	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement ; traitements des employés :			
	Traitements des commissaires 196,800 »			
	Frais de bureau 54,500 »	304,900 »	»	
	Traitements des employés. 165,600 »			
	A REPORTER . fr.	2,286,243 »	27,500 »	2,389,043 »

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	2,286,243 »	27,500 »	2,389,043 »
15	Frais de route et de tournées.	55,000 »	»	
14	Révision des listes électorales; exécution des articles 50, 68, 74 et 120 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration	7,000 »	»	
15	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).	6,000 »	24,000 »	
16	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école	5,500 »	»	
CHAPITRE V.				
MILICE.				
17	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens.	90,000 »	»	
18	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions. Dépenses diverses	30,000 »	»	120,000 »
CHAPITRE VI.				
GARDE CIVIQUE.				
19	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers	20,200 »	»	
20	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisitions de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 22	15,000 »	»	38,820 »
21	Personnel du magasin central	5,620 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	2,406,563 »	51,500 »	2,547,863 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,496,563 •	51,500 •	2,547,863 •
	CHAPITRE VII.			
	FÊTES NATIONALES.			
22	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 •	•	109,200 •
23	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses	69,200 •	•	
	CHAPITRE VIII.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
24	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	15,000 •	•	15,000 •
	CHAPITRE IX.			
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
25	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés	•	200,000 •	227,600 •
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.			
26	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	•	22,000 •	
	DÉCORATION COMMÉMORATIVE.			
27	Frais résultant de l'institution, par arrêté royal du 20 avril 1878, d'une croix commémorative destinée à être accordée aux citoyens qui, sans être décorés de la Croix de fer, ont, en qualité de volontaires, pris les armes pour l'affranchissement du pays, dans l'intervalle du 25 août 1830 au 4 février 1831. — Achat d'insignes, impression et calligraphie de diplômes; frais de distribution et autres dépenses qui s'y rattachent.	•	5,600 •	
	A REPORTER. fr.	2,620,563 •	279,100 •	2,899,663 •

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,620,363 .	279,100 .	2,899,663 .
	CHAPITRE X.			
	AGRICULTURE.			
28	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 28 aux articles 29 et 31, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	270,000 .	•	
29	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	100,000 .	•	
30	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	85,000 .	•	
31	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses	181,700 .	•	1,010,325 .
32	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	100,000 .	•	
33	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	84,400 .	•	
34	Personnel du service des défrichements en Campine	•	20,800 .	
35	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	•	20,000 .	
36	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	99,625 .	•	
37	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	51,800 .	6,000 .	
	CHAPITRE XI.			
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
38	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	2,185,550 .	•	
39	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables prescrits par le chapitre I ^{er} de la loi du 7 mai 1877 (premier crédit)	•	20,000 .	2,205,550 .
	A REPORTER. fr.	5,778,658 .	345,900 .	6,124,558 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,778,638 *	345,900 *	6,124,538 *
	CHAPITRE XII.			
	INDUSTRIE.			
40	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traite- ment et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil	12,500 *	"	
41	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'appren- tissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses, bourses aux élèves de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers	500,900 *	50,000 *	
42	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et mis- sions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente insti- tuée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations indus- trielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la com- mission permanente pour les sociétés de secours mutuels	21,450 *	"	
43	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	18,500 *	"	457,650 *
44	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	8,000 *	"	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
45	Traitement du personnel	25,500 *	"	
46	Laboratoire du Musée; publication du bulletin; bibliothèque tech- nique et artistique; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses	21,000 *	"	
	CHAPITRE XIII.			
	POIDS ET MESURES.			
47	Traitement des vérificateurs	73,250 *	"	
48	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs.	53,000 *	"	114,250 *
49	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau inter- national des poids et mesures	8,000 *	"	
	A REPORTER. fr.	6,500,538 *	575,900 *	6,676,438 *

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,500,538 »	575,900 »	6,676,438 »
	CHAPITRE XIV.			
	LETTRES ET SCIENCES.			
50	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Yankerckhove, Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale; bulletin bibliographique; traductions et analyse de publications faites à l'étranger	141,000 »	46,700 »	
51	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e	67,075 »	150,200 »	
52	Traitement du gardien du palais des Académies; salaire de la femme de peine; frais d'entretien dudit palais et chauffage des locaux habités par le gardien	5,150 »	»	
53	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service . . .	42,800 »	»	
54	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions.	26,900 »	»	
55	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	66,600 »	»	
56	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions.	50,800 »	»	
57	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	61,400 »	»	938,223 »
58	— — — matériel et acquisitions.	15,650 »	47,000 »	
59	Jardin Botanique de l'État. Dépenses du personnel, de matériel et de culture.	88,400 »	»	
	A REPORTER. fr.	6,860,311 »	599,800 »	7,614,661 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,886,311 »	599,800 »	7,614,661 »
60	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	60,300 »	»	
61	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	3,500 »	
62	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	54,550 »	»	
63	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales.	14,200 »	8,000 »	
64	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	»	3,500 »	
CHAPITRE XV.				
BEAUX-ARTS.				
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>				
65	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; quatrième annuité à payer par l'État du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers; exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles; deuxième annuité.	272,750 »	102,500 »	
66	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions.	20,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	7,292,611 »	717,300 »	7,614,661 »

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr	7,202,611 "	717,500 "	7,614,661 "
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
67	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État desti- née, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée an- cien	72,485 "	10,000 "	
68	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; sub- sides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des acadé- mies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécia- lement au service des académies et des écoles; conseil de perfec- tionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	270,000 "	"	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
69	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique.	137,010 "	"	
70	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	59,405 "	"	
71	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	29,200 "	"	
72	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des pro- vinces et des villes intéressées; Dépenses diverses. — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides.	161,000 "	2,000 "	1,527,748 "
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
73	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	56,000 "	"	
74	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalo- gues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et impré- vus.	50,000 "	34,000 "	
	A REPORTER. fr	8,066,859 "	763,500 "	9,142,409 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	8,066,859 .	763,300 .	9,142,409 .
75	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	17,500 .	•	
76	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillo- graphique	21,800 .	5,000 .	
	<i>Monuments publics.</i>			
77	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événe- ments mémorables	50,000 .	•	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
78	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les res- sources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	76,000 .	67,000 .	
79	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothé- que, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	31,450 .	•	
80	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commis- saires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	6,000 .	•	
81	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500 .	•	
	CHAPITRE XVI.			
	SERVICE DE SANTÉ.			
82	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insa- lubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour ser- vices rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hy- giène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. .	143,000 .	•	
83	Académie royale de médecine.	31,195 .	•	174,195 .
	A REPORTER. . . . fr.	8,481,304 .	835,300 .	9,316,604 .

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	8,481,304 .	835,300 .	9,316,604 .
	CHAPITRE XVII. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
84	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 84 à l'art. 2. (Personnel.)	.	32,310 .	32,310 .
	CHAPITRE XVIII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
85	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,900 .	.	5,900 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . . fr.	8,487,204 .	867,610 .	9,354,820 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1879.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(166)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1880.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . 282,525 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 8,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 50,500 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales . . . 2,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
290,525 »	»	290,525 »	286,525 »	a) 4,000 »	»	a) Le crédit de 4,00 les frais résultant du comme consommé pour les questions de législation est insuffisant : Tous les ans il y est suppléé par des crédits supplémentaires; c'est pour éviter cet inconvé- nient que l'on propose une augmentation de 4,000 francs.
52,460 »	4,000 »	56,460 »	56,460 »	»	»	
4,300 »	»	4,300 »	4,300 »	»	»	
368,285 »	4,000 »	372,285 »	368,285 »	4,000 »	»	
AUGMENTATION. fr.				4,000 »		
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
32,000 »	»	32,000 »	32,000 »	»	»	
11,000 »	»	11,000 »	11,000 »	»	»	
53,000 »	»	53,000 »	53,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.					»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire fr. 5,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement 12,000 »
	c.	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. 17,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
9	"	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers provinciaux
	"	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :
10	a.	Province d'Anvers. 83,483 »
	b.	— de Brabant. 103,305 »
	c.	— de la Flandre occidentale 88,580 »
	d.	— de la Flandre orientale. 112,027 »
	e.	— de Hainaut 103,842 »
	f.	— de Liège 92,610 »
	g.	— de Limbourg 62,910 »
	h.	— de Luxembourg 58,770 »
	i.	— de Namur 78,929 »
	j.	Traitements d'employés temporaires. 20,000 »
11		Frais de bureau, d'impression, de reliures, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :
	a.	Province d'Anvers 26,000 »
	b.	— de Brabant 26,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale 26,000 »
	d.	— de la Flandre orientale 26,000 »
	e.	— de Hainaut. 26,000 »
	f.	— de Liège 26,000 »
	g.	— de Limbourg 20,000 »
	h.	— de Luxembourg 20,000 »
	i.	— de Namur 20,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
433,800 »	»	433,800 »	433,800 »	»	»	
786,258 »	5,500 » 20,000 »	809,758 »	809,758 » (a)	»	»	a) Le crédit destiné à payer les traitements des employés des administrations provinciales, tel qu'il figure au Budget de 1879, est maintenu provisoirement au projet de Budget de 1880. — Le Gouvernement ne pourra déterminer la somme réellement nécessaire qu'après la reorganisation du personnel de ces administrations.
216,000 »	»	216,000 »	232,250 »	»	b) 16,250 »	b) Voir la note explicative n° 2.
1,430,058 »	23,500 »	1,450,558 »	1,475,808 »	»	16,250 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés :
12	a.	Traitements des commissaires (4 de 1 ^{re} classe, à 7,500 francs; 11 de 2 ^e classe, à 5,800 francs, et 20 de 3 ^e classe, à 5,150 francs) 196,800 »
	b.	Frais de bureaux (1 ^{re} classe 2,400 francs; 2 ^e classe 900 francs et 3 ^e classe 750 francs) 54,500 »
	c.	Traitements des employés 163,600 »
13	»	Frais de route et de tournées
14	»	Révision des listes électorales; exécution des articles 36, 68, 74 et 120 des lois électorales coordonnées (a). — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration
15	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)
16	»	Frais d'écritures et d'impressions relatives aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes pour la construction et l'ameublement des maisons d'école.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		MILICE.
17	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. — Vacations des médecins ou chirurgiens
18	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice; achat d'ouvrages concernant la milice et traductions; dépenses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		GARDE CIVIQUE.
19	»	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers.
20	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central; frais d'impression des états de signalement; impression et calligraphie des brevets d'officiers; acquisition de théories, etc.
21	»	Personnel du magasin central
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,450,058 »	25,500 »	1,450,558 »	1,475,808 »	»	16,250 »	
394,900 »	»	394,900 »	394,900 »	»	»	
35,000 »	»	35,000 »	35,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	5,000 »	b) 2,000 »	»	a) Un changement de libellé a été reconnu nécessaire en ce qui concerne les articles de la loi électorale.
6,000 »	24,000 »	30,000 »	6,000 »	c) 24,000 »	»	b) A l'occasion du renouvellement partiel de la Chambre des Représentants qui doit avoir lieu dans le courant de 1880, on s'attend à une augmentation des dépenses que le crédit prévoit. — La confection des listes d'appel que les élections législatives nécessitent occasionnera une dépense qu'on peut évaluer à 2,000 francs environ. — Une augmentation de pareille somme est demandée pour 1880.
3,500 »	»	3,500 »	3,500 »	»	»	
1,882,258 »	47,500 »	1,920,758 »	1,920,008 »	26,000 »	16,250 »	c) Pour les motifs exposés ci-dessus, les frais des jetons de présence qui devront être payés en 1880 aux membres et secrétaires des bureaux des élections législatives, s'élèveront approximativement à une somme de 30,000 francs, qui représente environ la moitié de ce qui a dû être payé, en 1878, lors du renouvellement partiel des deux Chambres.
AUGMENTATION. . . . fr.				9,750 »		
90,000 »	»	90,000 »	90,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
20,200 »	»	20,200 »	20,200 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
3,620 »	»	3,620 »	3,620 »	»	»	Une somme de 8,600 francs pourra être transférée de l'art. 30 à l'art. 25.
38,820 »	»	38,820 »	38,820 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
22	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination a)
23	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales : prix en argent, armes, épinglettes, etc. 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 24,200 »
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
24	»	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'hu- manité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
25	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnées. La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1° à desservir de nouvelles pensions; 2° à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3° à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre maximum de 400 francs.
26	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles
DÉCORATION COMMÉMORATIVE.		
27	»	Frais résultant de l'institution, par l'arrêté royal du 20 avril 1878, d'une croix commémorative destinée à être accordée aux citoyens qui, sans être décorés de la croix de fer, ont, en qualité de volontaires, pris les armes pour l'affranchissement du pays, dans l'intervalle du 25 août 1830 au 4 février 1831. — Achat d'insignes; impression et calligraphie de diplômes; frais de distri- bution et autres dépenses qui s'y rattachent
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	a) Le crédit que nécessitera la célébration du 50 ^e anniversaire de l'indépendance nationale fera l'objet d'une loi spéciale.
69,200 »	»	69,200 »	69,200 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
Différence. . . . fr.					»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
Différence. . . . fr.					»	
»	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	»	
»	22,000 »	22,000 »	22,000 »	»	»	
»	5,600 »	5,600 »	11,200 »	»	a) 5,600 »	
»	227,600 »	227,600 »	233,200 »	»	5,600 »	
Diminution. . . . fr.				5,600 »		a) Un premier crédit de 11,200 frs a été alloué en 1878 et un second crédit de pareille somme a été demandé pour 1879. — Ces deux allocations suffiront pour couvrir les dépenses à résulter de la distribution de seize cents croix. D'après l'instruction des demandes sur lesquelles il reste à statuer, on peut évaluer à quatre cents le nombre de croix qui pourront être accordées en 1880, avant la célébration du 50 ^e anniversaire de l'indépendance nationale. — C'est pour cette éventualité qu'un crédit de 5,600 francs est demandé.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
AGRICULTURE.		
28	»	Indemnités pour bestiaux abattus.
29	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui sont dans le besoin; bourses
30	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,300 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
31	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. 146,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses 7,200 »
32	»	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
33	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
34	»	Personnel du service des défrichements en Campine
35	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 23 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.
36	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. fr. 51,800 »
37	b.	Jury vétérinaire 6,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
270,000	»	270,000	240,000	a) 30,000	»	a) Voir la note explicative n° 5.
100,000	»	100,000	60,000	b) 40,000	»	b) Voir la note explicative n° 4
85,000	»	85,000	85,000	»	»	
181,700	»	181,700	181,700	»	»	
100,000	»	100,000	99,500	c) 500	»	c) Aux termes de l'arrêté organique du 25 mars 1872, un répétiteur de l'Institut agricole a droit, en 1880, à la moyenne de son traitement normal déterminé par les règlements organiques de l'école. Une somme de 500 francs est demandée à cet effet.
84,400	»	84,400	84,400	»	»	
»	20,800	20,800	20,800	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
99,625	»	99,625	97,925	d) 1,700	»	d) En 1880 trois membres du corps enseignant et un membre du personnel administratif ont droit au traitement normal déterminé par les règlements organiques de l'école. Une somme de 1,700 francs est demandée à cet effet.
51,800	6,000	57,800	57,800	»	»	
972,525	46,800	1,019,325	947,125	72,200	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				72,200		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
38	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. fr. 2,000,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. . . 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 33,350 »
39	»	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables prescrits par le chapitre 1 ^{er} de la loi du 7 mai 1877
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.
CHAPITRE XII.		
INDUSTRIE.		
40	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. 4,500 »
	b.	Traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil. 8,000 »
41	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles, matériel; inspection; missions; dépenses diverses 275,900 »
	b.	Enseignement professionnel. — Ateliers d'apprentissage. 50,000 »
	c.	Bourses aux élèves de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers 5,000 »
42	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 20,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
43	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes
44	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 6,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
45	»	Traitement du personnel
46	a.	Laboratoire du Musée fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 6,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique 4,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 4,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
2,185,550	20,000	2,205,550	2,205,550	»	»	
Différence. . . . fr.				»	»	
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
500,900	30,000	530,900	510,900	a) 20,000	»	a) Voir la note explicative n° 5.
21,450	»	21,450	16,450	b) 5,000	»	b) Voir la note explicative n° 6.
18,500	»	18,500	18,500	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
25,300	»	25,300	23,300	c) 2,000	»	c) Voir la note explicative n° 7.
21,000	»	21,000	19,000	d) 2,000	»	d) Voir la note explicative n° 8.
407,650	30,000	437,650	408,650	29,000	»	
Augmentation . . . fr.				29,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIII.		
POIDS ET MESURES.		
47	»	Traitements des vérificateurs
48	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs
49	»	Matériel et frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures.
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.
CHAPITRE XIV.		
LETTRES ET SCIENCES (a).		
50	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale 40,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »
	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851. 10,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses 59,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 35,000 »
	g.	Publication des documents rapportés de pays étrangers 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux 4,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale 13,200 »
	j.	Bulletin bibliographique; traduction et analyses des publications faites à l'étranger. 25,000 »
51	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. 67,075 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »
	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 »
	f.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . (e) 76,000 »
	g.	Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique 5,200 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
73,250	»	73,250	73,250	»	»	
53,000	»	53,000	53,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
114,250	»	114,250	114,250	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
141,000	b) 46,700	187,700	182,700	c) 5,000	»	a) Voir la note explicative n° 9. b) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. g, h, i et j. c) Par suite du double concours d'histoire nationale et de sciences morales et politiques.
67,073	d) 130,200	197,273	197,273	»	»	d) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. b, c, d, e, f et g.
208,073	176,900	384,973	379,973	5,000	»	e) Cette somme représente la troisième annuité à accorder pour l'exécution de la nouvelle carte. Elle a été arrêtée au chiffre de 76,000 francs par la commission, en vue de l'étude des questions relatives à cette carte. Un rapport sur les travaux, opérations et dépenses de ce service en 1879, sera présenté à la fin de l'exercice.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
52	»	Traitement du gardien du palais des Académies; salaire de la femme de peine, frais d'entretien dudit palais et chauffage des locaux habités par le gardien	
53	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	
54	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	
55	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	
56	»	— matériel et acquisitions	
57	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	
58	»	— — matériel et acquisitions	
59	»	Jardin Botanique de l'État; dépenses de personnel, de matériel et de culture	
60	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	
61	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	
62	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
63	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr.	8,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	8,000 »
	c.	Inspection des archives communales	6,000 »
64	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	
		TOTAL DU CHAPITRE XIV.	fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
208,073 »	176,900 »	384,973 »	379,973 »	5,000 »	»	
3,150 »	»	3,150 »	3,150 »	»	»	
42,800 »	»	42,800 »	42,800 »	»	»	
26,900 »	»	26,900 »	26,900 »	»	»	
66,600 »	»	66,600 »	66,600 »	»	»	
50,800 »	»	50,800 »	50,800 »	»	»	
61,400 »	»	61,400 »	61,400 »	»	»	
15,650 »	47,000 »	62,650 »	62,650 »	»	»	
88,400 »	»	88,400 »	88,400 »	»	»	
60,300 »	»	60,300 »	58,100 »	a) 2,200 »	»	a) Augmentations réglementaires.
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
54,350 »	»	54,350 »	50,250 »	b) 4,100 »	»	b) Augmentations réglementaires.
14,200 »	8,000 »	22,200 »	22,200 »	»	»	
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	
699,323 »	238,900 »	938,223 »	926,923 »	11,500 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				11,500 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XV.		
BEAUX-ARTS (a).		
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, à la gravure, etc.</i>		
65	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux communes, aux provinces, aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art. fr. b) 160,000 »
	b.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. 100,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique. 20,000 »
	d.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 15,000 »
	e.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc. 15,000 »
	f.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 9,000 »
	g.	Frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses 15,750 »
	h.	Cinquième et dernière annuité à payer par l'État du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers. 30,000 »
	i.	Exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles. 12,500 »
	»	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions.
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
67	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien
68	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. fr. 220,000 »
	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études 10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. 20,000 »
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses 20,000 »
A REPORTER.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
272,750	102,500	375,250	335,250	b) 60,000	c) 20,000	a) Voir la note explicative n° 9 et les annexes n°s 14 et 15.
20,000	»	20,000	20,000	»	»	b) La crise artistique est de plus en plus intense. Quantité d'artistes, même en grand renom, se trouvent aujourd'hui sans travaux. Il est du devoir du Gouvernement de ne pas laisser tomber une école qui a été pendant des siècles et qui est encore l'honneur du pays, et dont les productions ont toujours compté pour beaucoup dans la fortune publique. — Le crédit extraordinaire demandé, en permettant à l'État d'étendre le cercle de ses commandes, tournera au profit de nos musées et de la décoration de nos monuments publics.
72,485	10,000	82,485	82,485	»	»	c) Différence en moins entre le montant de la présente annuité et celle de 1879 destinée à parfaire le chiffre de l'intervention de l'État dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus à Anvers.
270,000	»	270,000	270,000	»	»	
655,235	112,500	747,735	707,735	60,000	20,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
69	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
70	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
71	»	Conservatoire royal de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique, acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses 115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique 15,000 »
	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. 14,000 »
72	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 6,000 »
	e.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats 8,000 »
	f.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; dépenses diverses 6,000 »
	g.	Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides 3,000 »
	»	Frais d'un orgue de concert, destiné au Conservatoire royal de musique de Bruxelles (pour mémoire) »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>
	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel 21,325 »
73	b.	Musée moderne. — Surveillance 6,375 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur des musées de peinture et de sculpture. 8,300 »
	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue. 86,575 »
74	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. 3,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien. 3,450 »
75		Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel
76		— — — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
635,235	112,500	747,735	707,735	60,000	20,000	
137,010	»	137,010	127,010	a) 10,000	»	a) Voir la note explicative n° 10.
59,493	»	59,493	58,443	b) 1,050	»	b) Cette somme est destinée à augmenter le traitement de plusieurs professeurs et à couvrir les dépenses qu'entraînent les séances publiques des concours annuels.
29,200	»	29,200	29,200	»	»	
161,000	2,000	163,000	217,000	c) 6,000	d) 60,000	c) Voir la note explicative n° 11. d) Le crédit de 60,000 francs pour l'acquisition d'un orgue pour le Conservatoire royal de musique de Bruxelles disparaît du Budget de 1880.
36,000	»	36,000	36,000	»	»	
59,060	34,000	93,060	154,213	e) 8,000	f) 10,616 58,537	e) Cette somme est transférée de l'art. 76. f) Les reliquats des années 1876 et 1877 transférés au Budget de 1879, disparaissent du Budget de 1880
17,500	»	17,500	17,500	»	»	
21,800	5,000	26,800	34,800	»	g) 8,000	g) Cette somme est transférée à l'art. 74. Voir la note explicative n° 12.
1,156,298	155,500	1,309,798	1,381,901	85,050	157,153	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Monuments publics.</i>
77	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art (a).</i>
78	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. 104,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique. 59,000 »
	a.	Commission royale des monuments. — Personnel 16,750 »
79	b.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission 6,200 »
	c.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs 6,000 »
	d.	Id. Bibliothèque, mobilier, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication 2,500 »
80	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission
81	»	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.
		CHAPITRE XVI.
		SERVICE DE SANTÉ.
	a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel 9,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. 5,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 68,000 »
82	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses. 49,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil 12,000 »
85	»	Académie royale de médecine
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,156,298	153,500	1,309,798	1,381,901	85,050	157,153	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
76,000	67,000	143,000	143,000	»	»	
31,450	»	31,450	31,450	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
1,307,248	220,500	1,527,748	1,599,851	85,050	157,153	
DIMINUTION. . . . fr.				72,103	»	
143,000	»	143,000	143,000	»	»	
31,195	»	31,195	31,195	»	»	
174,195	»	174,195	174,195	»	»	
DIFFÉRENCE fr.				»	»	

a) Voir les annexes n° 14 et 15.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE XVII. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ. 84 » Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. TOTAL DU CHAPITRE XVII. fr. CHAPITRE XVIII. 85 » Dépenses imprévues non libellées au Budget TOTAL DU CHAPITRE XVIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	32,316	32,316	32,316 »	»	»	Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 84 à l'art. 2 (<i>Personnel</i>).
»	32,316	32,316	32,316 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900 »	»	»	
5,900	»	5,900	5,900 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	168	Administration centrale
II.	ib.	Pensions et secours.
III.	170	Statistique générale.
IV.	ib.	Frais de l'administration dans les provinces
V.	172	Milice
VI.	ib.	Garde civique.
VII.	174	Fêtes nationales
VIII.	ib.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	ib.	Légion d'honneur et Croix de fer. Décoration commémorative
X.	176	Agriculture
XI.	178	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique
XII.	ib.	Industrie
XIII.	180	Poids et mesures
XIV.	ib.	Lettres et sciences
XV.	184	Beaux-arts
XVI.	188	Service de santé.
XVII.	190	Traitements de disponibilité
XVIII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879,	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
368,283 »	4,000 »	372,283 »	368,283 »	4,000 »	»	
53,000 »	»	53,000 »	53,000 »	»	»	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
1,882,258 »	47,500 »	1,929,758 »	1,920,008 »	26,000 »	16,250 »	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
38,820 »	»	38,820 »	38,820 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
»	227,600 »	227,600 »	233,200 »	»	5,600 »	
972,525 »	46,800 »	1,019,325 »	947,125 »	72,200 »	»	
2,185,550 »	20,000 »	2,205,550 »	2,205,550 »	»	»	
407,650 »	30,000 »	437,650 »	408,650 »	29,000 »	»	
114,250 »	»	114,250 »	114,250 »	»	»	
699,323 »	238,900 »	938,223 »	926,923 »	11,300 »	»	
1,307,248 »	220,500 »	1,527,748 »	1,599,831 »	85,050 »	157,153 »	
174,195 »	»	174,195 »	174,195 »	»	»	
»	32,316 »	32,316 »	32,316 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
8,487,204 »	867,616 »	9,354,820 »	9,306,275 »	227,550 »	179,005 »	
AUGMENTATION. fr.				48,547 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	De Gerlache	Dieudonné-Fr.-Hyacinthe .	16 mai 1810 . .	Commissaire de l'arrondissement de Charleroi.
2	Martens	Henri	25 août 1805. .	Expéditionnaire au commissariat de l'arrondissement de Waremme.
3	Reynders.	Pierre-François	20 juin 1817. .	Greffier provincial du Limbourg.
	Everaerts.	Pierre-François	1 ^{er} janvier 1816.	Professeur au Conservatoire royal de musique de Liège.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1878.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans.	mois.	Francs.	Francs.			
41	4	5,800 »	3,688 »	Age avancé.	4 juillet 1878. .	Il jouit, en outre, d'une pension de 291 francs à charge de la caisse de prévoyance des secrétaires communaux.
29	3	690 »	23 »	Infirmités	31 juillet 1878. .	
29	10	7,000 »	3,212 »	Id. :	8 août 1878 . .	
41	7	2,133 »	1,364 »	Id.	18 nov. 1878 . .	
TOTAL des 4 pensions. . . fr.			8,287 »			

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1878, 130 pensions s'élevant à fr. 100,096 •
 4 pensions ont été accordées pendant l'année 1878 ; elles s'élèvent à fr. 8,287 •
 13 pensions se sont éteintes pendant la même année ; elles s'élèvent à 24,823 •

La somme des pensions éteintes dépasse celle des pensions accordées de 16,536 •

De manière qu'au 1^{er} janvier 1879, il y avait à servir 119 pensions s'élevant à fr. 179,500 •

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 2.

Matériel des administrations provinciales.

La somme de 178,500 francs qui figure au Budget de 1879, ne permettra pas de faire face à tous les besoins pour 1880. Des réclamations réitérées des Gouverneurs de province ont signalé l'insuffisance des crédits qui leur étaient accordés pour pourvoir aux frais que nécessitent l'entretien, le renouvellement du mobilier, l'achat des fournitures, etc.

Il sera nécessaire d'allouer, ainsi que le prévoyait le Gouvernement, lorsqu'il a présenté à la Chambre, le 47 décembre 1878, les amendements au Budget de 1879 :

A. 26,000 francs à chacune des provinces d'Anvers, de Brabant, de Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut et Liège;

B. 20,000 francs à chacune des autres provinces.

Les charges extraordinaires et temporaires de 14,250, 4,500 et 35,000 francs rattachées au crédit du matériel pour l'exercice 1879, disparaissent du Budget de 1880.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

NOTE EXPLICATIVE N° 3.

Indemnités pour bestiaux abattus.

Allocation de 1879	fr. 240,000 »
Augmentation demandée	30,000 »
TOTAL	fr. 270,000 »

Chaque année, et notamment depuis 1875, le crédit alloué pour payer les indemnités dues aux propriétaires de chevaux et bestiaux abattus dans l'intérêt de la police sanitaire est insuffisant, et il faut recourir à des allocations supplémentaires. Il en résulte que les intéressés, qui sont en général des cultivateurs peu aisés, se plaignent amèrement du préjudice qu'ils éprouvent par suite du retard apporté dans le paiement de ce qui leur est dû. C'est pour éviter cet inconvénient et pour satisfaire au désir exprimé par la section centrale chargée, lors de la dernière session législative, de l'examen du Budget du Département de l'Intérieur de l'année 1878, que l'on propose de porter le crédit de l'article 28 à 270,000 francs.

Il est à remarquer que les dépenses à imputer sur ce crédit ne sont pas limitées, qu'elles peuvent être plus ou moins élevées suivant les circonstances; mais en aucun cas, les fonds alloués ne peuvent être affectés qu'à payer des indemnités pour bestiaux abattus.

Depuis 1875 les crédits supplémentaires ci-après ont été alloués :

En 1875	fr. 37,600 »
En 1876.	20,000 »
En 1877.	28,000 »

Le montant des indemnités payées, y compris les frais d'impression, a été :

En 1875, de	fr. 272,066 93
En 1876	258,648 50
En 1877	259,239 03

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 4.

Service vétérinaire.

Allocation de 1879	fr. 60,000 »
Supplément demandé	40,000 »
TOTAL.	fr. 100,000 »

Ce crédit est destiné à payer 1° les frais de voyage des médecins vétérinaires et les indemnités temporaires accordées à ceux de ces agents établis dans des localités qui n'offrent pas assez de ressources pour que ces praticiens y trouvent des moyens suffisants d'existence; 2° des secours à d'anciens vétérinaires ou à des veuves et orphelins de ces agents, qui sont dans le besoin, et 3° les dépenses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.

Le montant des indemnités temporaires s'élève en moyenne	
à	fr. 13,500 »
et celui des secours aux veuves et orphelins à	1,750 »
ENSEMBLE.	fr. 14,250 »

Déduction faite de cette somme du crédit global, il ne reste plus que 45,750 francs pour solder les frais de route des médecins vétérinaires et les autres dépenses relatives à la police sanitaire.

Cette somme est tout à fait insuffisante, et chaque année il faut recourir à des demandes de crédits supplémentaires.

Voici les chiffres des crédits de cette nature alloués depuis 1870, pour couvrir le déficit de l'allocation budgétaire relative au service vétérinaire :

1870.	fr. 28,417	Crédit supplémentaire.
1871.	50,000	—
1872.	40,000	dont 32,000 francs transférés de l'article 26, et 8,000 francs de crédit supplémentaire.
1873.	10,000	Transfert.
1874.	51,970	Crédit supplémentaire.
1875.	62,000	—
1876.	40,000	—
1877.	50,000	—

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

Pour remédier à cet état de choses, si préjudiciable aux intéressés qui doivent souvent attendre plus d'une année le payement des sommes dues par l'État, la section centrale, chargée du rapport sur le crédit supplémentaire demandé pour l'exercice 1876, a appelé l'attention de l'administration sur la nécessité de porter au Budget les allocations nécessaires.

Dans ce but, et pour apporter plus de régularité dans la formation du Budget, il est nécessaire d'augmenter de 40,000 francs le montant de l'article 29, ce qui portera la somme totale à 100,000 francs qui représente, en réalité, la moyenne de la dépense annuelle.

Celle-ci s'est élevée :

En 1872 . . . à fr.	99,367 30
En 1873	69,330 36
En 1874	91,970 »
En 1875	121,761 80
En 1876	104,000 »
En 1877	110,000 »
MOYENNE . . fr.	99,438 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 3.

Enseignement professionnel; écoles industrielles, ateliers d'apprentissage; matériel, inspection, missions, dépenses diverses. Bourses aux élèves de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers.

Allocation pour 1879	fr. 310,900 »
Allocation demandée	330,900 »
AUGMENTATION.	fr. 20,000 »

Dans la note explicative n° 3 à l'appui des amendements au projet du Budget pour l'exercice 1879, le Gouvernement a fait connaître que la réorganisation des écoles professionnelles rendra nécessaire l'augmentation successive du crédit de l'article 41.

A cette fin, un premier supplément de 40,000 francs a été inscrit au projet de Budget de l'exercice 1879. Pour permettre de continuer la réorganisation commencée, une nouvelle allocation de 20,000 francs est indispensable.

Cette augmentation sera affectée, concurremment avec les subventions des communes intéressées, à des dépenses dont la nécessité s'impose impérieusement.

Les installations de certaines écoles (salles de dessin, cabinets de physique, laboratoires de chimie industrielle, collections, bibliothèques) sont des plus défectueuses ou des plus incomplètes.

Il importe de combler sans retard ces lacunes de l'outillage scientifique et professionnel.

En outre, les programmes dans bon nombre de localités ne sont pas assez étendus.

L'extension que comporte cette partie de l'enseignement, donnera lieu à des dépenses.

Il y aura lieu également d'augmenter le nombre des professeurs et d'accorder aux titulaires en fonctions une rémunération convenable.

Les traitements actuels ont été fixés, bien souvent, à un chiffre manifestement insuffisant, si l'on tient compte des aptitudes diverses que doivent présenter les professeurs.

Par une circulaire du 21 décembre 1878, le Gouvernement a institué un cours d'économie politique ou industriel dans toutes les écoles; par une autre disposition du 16 octobre 1878, il a créé des bourses d'études en faveur des jeunes gens peu favorisés de la fortune, qui se préparent à la carrière commerciale à l'Institut d'Anvers.

L'augmentation de crédit sollicitée a pour objet de donner au Gouvernement les moyens de pourvoir à toutes ces dépenses, dont l'utilité ne peut pas être mise en doute.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

NOTE EXPLICATIVE N° 6.

Encouragement pour des ouvrages utiles, traitant de question de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.

Allocation pour 1879	fr.	16,450	»
Allocation demandée		21,450	»
Augmentation fr.		5,000	»

Ainsi que l'indique suffisamment le texte de l'article 42, le crédit de 16,450 francs doit pourvoir à divers services; il est trop restreint et met souvent obstacle à ce que l'administration fasse des dépenses utiles.

Le nombre des sociétés de secours mutuels qui sollicitent la reconnaissance légale augmente d'année en année.

Le Gouvernement, secondé par la commission permanente, s'efforce de favoriser ce mouvement fécond, qui a pour résultat de placer les institutions régies par la loi du 3 avril 1851, dans des conditions favorables de durée et de bonne gestion.

D'après les règles admises, les sociétés qui obtiennent la reconnaissance légale, peuvent obtenir une subvention, une fois donnée, sur les fonds de l'État.

Les limites restreintes du crédit de l'article 42 n'ont pas toujours permis à l'autorité supérieure d'allouer un subside de l'espèce à toutes les associations qui ont fait agréer leurs statuts.

L'article 42 prévoit, entre autres, l'octroi d'encouragements pécuniaires aux auteurs d'ouvrages traitant de technologie, de droit ou d'économie industrielle.

En fait, le Département de l'Intérieur doit rejeter la plupart du temps, à cause de l'insuffisance des fonds, les demandes de souscription.

Cette situation est d'autant plus fâcheuse qu'au point de vue du placement des ouvrages spéciaux, la Belgique n'offre guère aux auteurs un champ assez vaste.

L'augmentation demandée permettrait à l'administration de remédier, dans une certaine mesure, à cet état de choses, et de favoriser la publication d'ouvrages élémentaires de technologie à l'usage des élèves des écoles professionnelles.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 7.

MUSÉE DE L'INDUSTRIE.

Traitement du personnel.

Allocation pour 1879	fr.	23,300	»
Allocation demandée		23,300	»
AUGMENTATION	fr.	2,000	»

Dans la note explicative à l'appui des amendements au projet de Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1879, le Gouvernement a indiqué les bases de la réorganisation des traitements du personnel du Musée royal de l'Industrie.

Le traitement actuel du directeur de cet établissement est de 7,000 francs. Ce chiffre est inférieur à celui des émoluments attribués aux chefs d'autres institutions scientifiques de l'État. Il y aurait lieu de l'augmenter.

L'inégalité signalée existe également pour l'ingénieur secrétaire de la commission administrative, pour le bibliothécaire comptable du Musée de l'Industrie et pour le chimiste.

Il est équitable que ces trois agents, qui doivent posséder des connaissances solides et étendues, soient traités aussi favorablement, au point de vue de la rémunération de leurs services, que leurs collègues d'établissements analogues (Bibliothèque royale, Jardin Botanique, Musée d'histoire naturelle).

On propose de leur accorder la moyenne de leur traitement normal.

Une somme de 2,000 francs permettrait de faire face aux besoins signalés.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

NOTE EXPLICATIVE N° 8.

Laboratoire du Musée; publication du Bulletin; bibliothèque technique et artistique; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses.

Allocation pour 1879	fr.	19,000	»
Allocation demandée.		21,000	»
AUGMENTATION	fr.	2,000	»

Il existe au Musée de l'Industrie une bibliothèque technique et artistique, qui rend les services les plus utiles à l'instruction populaire.

Ce dépôt est tenu au courant des progrès de l'industrie et des sciences.

Une section particulière, consacrée à l'art industriel, comprend de nombreux recueils artistiques, des dessins, des modèles, formés en vue d'encourager l'étude des beaux-arts, dans leurs applications à l'industrie.

Cette bibliothèque est parfaitement installée et un employé spécial est chargé de la tenir en bon ordre et de fournir aux visiteurs les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Un grand nombre d'industriels, d'artistes, d'artisans et d'ouvriers viennent chaque jour consulter les ouvrages mis à leur disposition; ce qui prouve l'utilité de l'institution, c'est que, depuis peu, à la demande du public il a été décidé que les locaux resteraient ouverts jusqu'à onze heures du soir.

Une somme de 2,000 francs est prélevée annuellement sur le budget du Musée pour l'entretien et les accroissements de la bibliothèque.

L'administration de l'établissement a signalé récemment l'insuffisance de ce crédit.

Il y aurait lieu de l'augmenter de 2,000 francs, afin de permettre de faire relier un grand nombre de volumes qui sont exposés à être détériorés, et de combler les lacunes que le progrès de l'industrie et des sciences amènent chaque jour dans les dépôts de l'espèce.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 9.

LETTRES, SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Observations générales.

Ainsi que l'administration l'a fait remarquer aux Budgets antérieurs, le Département de l'Intérieur peut se trouver dans le cas de devoir contracter, d'ici à la fin de l'année, divers engagements grevant les crédits de 1879 et 1880, qui ne pourraient être portés à la connaissance de la Législature.

Ces engagements éventuels seront mentionnés au Budget de 1881, si ce Budget est grevé de ce chef.

Sinon, les conventions intervenues seront relevées dans l'état général à fournir aux Chambres en vertu de l'article 46 de la loi sur la comptabilité générale de l'État.

NOTE EXPLICATIVE N° 10.

Les engagements suivants grevent éventuellement le Budget de 1880.

Par contrat du 12 novembre 1878, M. J.-H. Cuypers, statuaire à Louvain, s'engage à exécuter en marbre, pour le compte de l'État, son groupe intitulé « *Hallali* » dont le modèle en plâtre a figuré à l'exposition générale des beaux-arts de 1878.

Le prix de l'exécution de l'œuvre est fixé à 14,000 francs; un premier paiement de 4,000 francs a été effectué sur les crédits de 1878.

Les 10,000 francs restants seront payés, par moitié, après la mise à point du marbre et après la réception définitive du groupe, sur les Budgets des années pendant lesquelles l'œuvre aura été avancée ou terminée.

Par contrat de même date, M. Mignon, statuaire à Paris, s'engage à faire couler en bronze pour l'État belge, au prix de huit mille francs, son groupe intitulé « *Combat de taureaux romains* » qui a été médaillé à l'Exposition universelle de Paris en 1878.

Un premier paiement de 4,000 francs greve le Budget de 1878. Les 4,000 francs restants seront soldés sur les crédits du Budget correspondant à l'époque de la fourniture de l'œuvre.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

NOTE EXPLICATIVE N° 11.

L'accroissement constant du nombre des élèves des classes d'harmonie et la difficulté de recruter de bons professeurs pour cette chaire, qui exige un certain talent d'exposition, un esprit méthodique et d'autres qualités pédagogiques, nécessitent, pour faire face à toutes les éventualités, la nomination de deux professeurs adjoints, l'un pour l'harmonie théorique, l'autre pour l'harmonie pratique.

La dépense à résulter du chef de ces nominations s'élèvera à 1,600 francs.

Des augmentations réglementaires de traitement doivent être accordées à certains professeurs, qui, par leur ancienneté et leurs services, sont fondés à en réclamer le bénéfice. Une somme de 1,400 francs est demandée à cet effet.

Les écritures et la comptabilité de l'établissement ont pris dans ces derniers temps une telle extension, tant par suite du développement des différents services, que pour l'organisation récente des exercices d'élèves, des cours payants, etc., que le secrétaire-trésorier ne peut plus suffire seul à l'expédition prompte et régulière des affaires.

Le changement de destination de la bibliothèque et la création d'une salle de lecture rendent aussi indispensable la nomination d'un huissier-messager.

Enfin la conservation des bâtiments, du mobilier, l'entretien des appareils de chauffage et d'éclairage, réclament des soins particuliers qui doivent être rémunérés extraordinairement.

Une somme de 3,000 francs suffira, tant pour assurer ce dernier service, que pour payer les traitements d'un nouvel agent adjoint au secrétariat et du messenger à attacher à la bibliothèque.

L'ouverture de la bibliothèque et du musée instrumental au public, impose l'obligation d'accroître ces deux collections et de les tenir en état de répondre aux légitimes exigences des visiteurs. En ce qui concerne la bibliothèque, il est essentiel de compléter l'ensemble des œuvres dues aux compositeurs du pays.

Le complément de la somme de 10,000, soit 4,000 francs, est sollicité pour ces deux objets.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 12.

*Crédit annuel de 6,000 francs pour couvrir les frais du conseil
de perfectionnement des études musicales.*

Il importe d'assurer les progrès de l'enseignement de la musique, en le plaçant, ainsi qu'on l'a fait pour l'enseignement des arts du dessin, sous le contrôle d'un conseil de perfectionnement, qui aura pour mission de surveiller la marche des écoles de musique, de formuler des programmes précis pour les divers degrés de l'enseignement et de proposer toutes les innovations qui paraîtront nécessaires ou utiles.

Le chiffre proposé représente l'indemnité qui sera allouée aux président et secrétaire, ainsi que les dépenses résultant des frais de route et des jetons de présence des membres, impression des rapports, etc.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

NOTE EXPLICATIVE, N° 13.

Transfert d'une somme de 8,000 francs du crédit des acquisitions du Musée royal d'antiquités à l'allocation des Musées de peinture.

Il a paru rationnel de comprendre dans les collections des Musées royaux de peinture, les tapisseries à sujets qui ont été faites d'après des cartons de maîtres, et qui intéressent l'histoire de notre école de peinture, en ne laissant au Musée d'antiquités que les tapisseries purement ornementales qui empruntent leur principal intérêt à l'habileté de leur fabrication.

Le crédit de 8,000 francs porté provisoirement pour cet objet comme augmentation à la dotation des Musées de peinture. est défalqué du crédit des acquisitions du Musée d'antiquités.

Le Budget général des beaux-arts ne subira donc, de ce fait, aucune augmentation.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 14.

Tableau des travaux de peintures murales en voie d'exécution, indiquant la part de
(Art. 63, litt. B, et

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des PAROISSES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1877.
Décoration de l'hôtel de ville d'Anvers.	200,000 »	125,000 »	75,000 »	100,000 »
— de l'église St-Pholien, à Liège	14,000 »	9,066 »	4,934 »	8,055 »
— — (Dépenses supplémentaires).	0,195 »	3,005 »	6,150 »	»
— de l'église St-Anne, à Gand	97,000 »	61,726 »	35,274 »	13,716 »
— des Halles d'Ypres (Grande salle).	120,000 »	96,000 »	24,000 »	48,000 »
— de l'Université de Gand (dépenses supplémentaires).	64,376 »	40,168. 98.	13,207 02	28,379 98
— de l'Université de Gand (id. id.).	»	»	»	»
— de la chapelle des comtes de Flandre, de l'église Notre-Dame à Courtrai. (Restauration imputée sur le crédit voté à cet effet)	25,500 »	12,750 »	12,750 »	12,750 »
A REPORTER. fr.	539,071 »	337,376 98	172,695 02	210,900 98

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.
art. 78, litt. B.)

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1878.	de 1879.	de 1880	à venir	
12,500 •	12,500 •	"	"	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
1,611 •	"	"	"	
1,532 50	1,532 50	"	"	
(b) 6,858 •	6,858 •	6,858 •	27,436 •	b) Contrat passé le 25 novembre 1875 avec M. Canneel pour l'exécution de trente-neuf panneaux de grandes dimensions. La part de l'État sera payée en neuf années, à partir de 1876, par quotités égales de 6,858 francs.
(c) 9,600 •	9,600 •	9,600 •	19,200 •	c) Contrat du 17 octobre 1871. La part de l'État est fixée à 90,000 francs payables à partir de 1872 par annuités de 9,600 francs. M. Pauwels, chargé du travail, doit exécuter douze compositions, représentant les faits les plus marquants de l'histoire locale d'Ypres.
(d) 20,789 •	"	"	"	d) Ces travaux sont terminés.
(e) "	"	"	"	e) Contrat par lequel M. Cluysenaer s'engage à exécuter à fresque deux grands panneaux mesurant l'un 5 ^m x 5 ^m 50 et l'autre 9 ^m 60 x 5 ^m 60. Il sera payé à l'artiste une somme de 55,000 francs, y compris l'indemnité pour deux petits panneaux déjà terminés, et les frais de révision des peintures achevées. La ville interviendra jusqu'à concurrence de fr. 18,925 08 c, le Gouvernement couvrira le complément de la dépense, soit fr. 58,076 92 c, payables par annuités au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.
(f) "	"	"	"	f) Suivant contrat.
43,019 50	30,400 50	16,458 •	46,636 •	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FAMILLES d'ÉGLISES, etc.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris L'EXERCICE 1877.
REPORTfr.	530,071 »	357,375 98	172,695 02	210,900 98
Décoration de l'église St-Quentin à Hasselt.	20,000 »	10,000 »	10,000 »	6,666 86
Église St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept	50,000 »	50,000 »	»	31,500 »
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur) . . .	5,000 »	2,000 »	3,000 »	»
Grande salle du Palais Ducal	38,000 »	38,000 »	»	25,000 »
Cage de l'escalier du Palais de la rue Ducale	20,000 »	20,000 » 500 fr. complément.	»	12,000 »
Hôtel de ville de Louvain.	135,000 »	80,000 »	55,000 »	»
TOTAUX.fr.	807,071 »	557,875 98	240,695 02	286,067 64

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1878.	de 1879.	de 1880.	à venir.	
43,010 50	50,490 50	18,458 "	46,656 "	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
(g) 5,555 34	"	"	"	g) Contrat du 16 août 1876. Les parts d'intervention de l'État et autres parties contractantes sont payables par tiers, selon le degré d'avancement des travaux.
(h) 9,250 "	9,250 "	"	"	h) Contrat du 15 juin 1872 par lequel M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs.
(i) 666 67	666 67	666 66	"	i) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail.
(j) 13,000 "	"	"	"	j) Contrat du 21 janvier 1873. M. Ernest Slingenever exécutera une composition mesurant 8 ^m 16 de largeur sur 6 ^m 72 de hauteur, destinée à la paroi du fond de la salle du Palais Ducal et représentant des hommes célèbres qui, à divers titres et aux différentes époques de l'histoire, ont contribué à donner de l'éclat au nom belge.
(k) 6,500 "	"	"	1,500 " 500 fr. complément.	k) Contrat du 30 juillet 1875. M. Carlier s'engage à peindre, moyennant une somme de 20,000 francs, quatre compositions mesurant chacune 2 mètres sur 5 ^m 50, et représentant les grandes époques de l'art. M. Carlier étant décédé en septembre 1878, une expertise de ses compositions a été faite. Il a été constaté que la somme de travail effectué justifiait la liquidation d'une somme de 6,500 francs qui a été payée sur les crédits de 1878. La somme de 1,500 francs restant est réservée en vue de l'achèvement de l'œuvre par M. Ch. Goethals, artiste peintre. Toutefois, tenant compte des études et travaux préliminaires auxquels cet artiste devra se livrer pour assurer le bon achèvement du travail, il a été stipulé dans une convention spéciale passée à cet effet, qu'une somme complémentaire de 500 francs lui serait allouée.
"	(l) 10,000 "	10,000 "	60,000 "	l) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'engage à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration se compose de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures historiques pour les trumeaux et le décor proprement dit consistant en une ornementation se déroulant sur les parties non couvertes de peintures historiques, le plafond compris.
75,769 51	50,407 17	27,124 66	108,656 "	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 15.

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1876.
Buste en marbre du baron de Gerlache, destiné à la Cour de cassation	2,000 "	2,000 "	"	b) 2,000 "
Console destinée au buste du baron de Gerlache.	225 "	225 "	"	c) 225 "
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godfried de Bouillon	28,000 "	28,000 "	"	18,000 "
Monument à Van de Weyer, à Louvain	70,000 "	20,000 "	"	20,000 "
Statue de feu la Reine Louise-Marie à Philippeville	45,000 "	e) 20,000 "	25,000 "	7,865 "
Buste du botaniste Vanderspieghel, pour l'Académie de médecine	2,000 "	2,000 "	"	"
TOTAUX fr.	147,225 "	72,225 "	25,000 "	46,090 "

L'Administration est, en outre, saisie de plusieurs autres propositions, savoir : Van Helmont, Agneessens, monument à la mémoire de Wiertz à Ixelles, est fixée à 42,000 francs, payable par $\frac{1}{5}$, selon le degré de l'avancement de l'œuvre, de de ce chef d'après le degré d'avancement des travaux et dans les limites des crédits. En ce qui concerne les autres projets pourront être prises sans trop tarder.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1877.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS.
	1878.	1879.	à venir.	
				(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
"	"	"	"	b) Contrat du 8 juillet 1872. — Payable par moitié, la première après approbation du modèle par le Gouvernement et par la Cour de cassation; la seconde après remise du buste. M. Sopers est chargé de l'exécution de l'œuvre.
"	"	"	"	c) Travail confié à M. Sopers, sculpteur à Bruxelles.
d) "	"	12,000 "	"	d) Contrat du 15 mars 1874. — Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles. Les bas-reliefs représenteront : 1° La prise de Jérusalem; 2° la publication des Assises. M. De Groot recevra une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs; 6,000 francs après la réception et le placement de chacune des œuvres coulées en bronze. L'artiste s'engage, en outre, à terminer le travail dans les trois ans à partir de la date du contrat.
"	"	"	e) 12,155 "	e) La part de l'État sera acquittée en trois paiements.
f) 2,000 "	"	"	"	f) Contrat du 15 juillet 1876. — Le travail est confié à M. Deckers. Le prix sera acquitté par moitié aux conditions ordinaires.
2,000 "	"	12,000 "	12,155 "	

Wiertz, Vanhoutte, Godecharle, Quetelet. La part d'intervention de l'État en ce qui concerne les monuments à élever à Vanhoutte à 8,000 francs, de Godecharle à 5,250 francs, de Quetelet à fr. 5,952 86 c^t. Des subsides partiels sont alloués de monuments, des arrangements définitifs ne sont pas encore conclus, mais il y a lieu de supposer que des décisions

(214)